

## RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE BRIE COMTE ROBERT – LES LAPINS BRIARDS DU BAD 2022

### Article 1 – Généralités

**Art 1.1** - Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

**Art 1.2** - Le tournoi est autorisé sous le numéro ... (en cours), et aura lieu les **16, 17 et 18 Avril 2022** au **gymnase Georges Brassens** (salle omnisports), chemin saint-Lazare à Brie-Comte-Robert. La compétition se déroulera sur 7 terrains. Des gradins sont à disposition des joueurs et du public.

**Art 1.3** - Le tournoi se déroulera selon le format standard de la Ligue d'Ile-de-France de Badminton (LIFB) et selon le règlement ci-après.

**Art 1.4** - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.

**Art 1.5** - Un juge-arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre de la compétition est **Maximilien Vioux**. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point des règlements en vigueur.

### Article 2 – Séries et tableaux

**Art 2.1** - Le tournoi « Les Lapins Briards du Bad 2022 » représenté par BADABRIE est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs licenciés de la catégorie « minime » à « vétéran ». Les catégories « minibad », « poussins » et « benjamins » sont non-autorisées.

**Art 2.2** - **Séries ouvertes de R4 à NC. Les séries proposées se feront en fonction des points lors de la prise en compte de l'arrêt du classement (14/03/2022). Des groupes de niveau de jeu par le classement/moyenne seront confectionnés en poules et validés par le JA afin d'avoir la meilleure homogénéité dans le jeu.**

**Art 2.3** - Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame, doubles dames, doubles hommes et doubles mixte.

**Art 2.4** - Tous les tableaux se joueront avec une première phase de poule (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux) suivie d'une seconde phase éliminatoire. Les doubles se dérouleront dans leur intégralité le samedi 16 avril, les simples le dimanche 17 avril et les doubles mixte le lundi 18 avril 2022.

**Art 2.5** - Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x) en cas de forte affluence. De même, il se réserve le droit de fusionner ou d'éliminer des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.



## Article 3 – Inscriptions

**Art 3.1** – L'inscription des joueurs se fera exclusivement sur le site de Badnet, via l'outil de gestion des inscriptions en ligne.

En cas de surnombre, seront sélectionnées les paires selon leur date d'inscription dans la discipline, suivant en cela le mode standard de la LIFB. Pour une paire, la date d'inscription prise en compte est celle du dernier inscrit. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés et sera envoyée au plus tard 28 jours avant la date de la compétition.

Pour toute demande de renseignements : [badabrie@scb-badminton.com](mailto:badabrie@scb-badminton.com)

**Art 3.2** – La date limite d'inscription est fixée au 14/03/2022. Le nombre d'inscriptions ne pourra pas dépasser 400 joueurs. Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

**Art 3.3** – Le classement à prendre en compte sera celui arrêté au 14/03/2022.

**Art 3.4** – Le montant des droits d'inscription est de **15€ pour un tableau, 20€ pour deux tableaux et 25€ pour trois tableaux dont le règlement devra être fait en ligne sur « e-bad » ou « badnet ».**

Tout joueur qui n'aura pas réglé son inscription se verra refuser l'accès à la compétition.

**Art 3.5** – Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux et séries correspondant à leur classement.

L'inscription dans les séries se fera en respectant la règle des 16 fois du RGC (article 3.2.1.5) :

"3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128."

Le comité d'organisation et le juge-arbitre se réservent le droit de changer la série d'inscription des joueurs pendant la période d'ajustement si le classement l'exige.

**Art 3.6** – La date du tirage au sort est fixée au 02/04/2022.

**Art 3.7** – Les convocations seront disponibles en ligne après le tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse du correspondant inscrit dans la base de BADNET.

**Art 3.8** – Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi 16 avril de 7h30 à 23h, le dimanche 17 avril de 7h30 à 23h et le lundi 18 avril 2022 de 7h30 à 19h.

## Article 4 – Forfaits

**Art 4.1** – Tout joueur s'inscrivant à la compétition « Les Lapins Briards du Bad 2022 » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

**Art 4.2** – Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

**Art 4.3** – Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en informer les organisateurs par mail ([badabrie@scb-badminton.com](mailto:badabrie@scb-badminton.com)) dans les plus brefs délais. Si le joueur en informe le comité d'organisation avant la date du tirage au sort (02/04/2022), les frais d'inscription ne sont plus à régler. En revanche, **une fois la date du tirage au sort passée, tout désistement n'est remboursable qu'en cas de force majeure** (blessure, raison professionnelle ou personnelle...) **dûment justifié aux organisateurs ainsi qu'à la Ligue par une attestation appropriée** (certificat médical, attestation de l'employeur...) **et cela dans les 5 jours suivant la compétition.** En l'absence de justificatif, les frais d'inscription seront demandés au joueur concerné.



**Art 4.4** – Lorsqu'un des deux joueurs d'une paire de double est indisponible, son partenaire doit notifier par mail ([badabrie@scb-badminton.com](mailto:badabrie@scb-badminton.com)) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer de la compétition. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant, sinon le comité d'organisation essayera dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 – Déroulement

**Art 5.1** – Dès son arrivée au gymnase, le joueur doit venir se présenter à la table de pointage et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs (indiqués sur la plaquette du tournoi et sur les convocations), sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

**Art 5.2** – Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur.

**Art 5.3** – Les tableaux affichés le jour de la compétition sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif également. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure plus tôt que l'heure programmée.

**Art 5.4** – Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un équipement adapté. Aucune sortie des terrains ne sera autorisée en dehors des temps prévus par le règlement.

**Art 5.5** – Les volants sont fournis par les joueurs de manière équitable. A l'arrivée sur le terrain, les volants doivent être testés par les joueurs. En cas de désaccord en cours de match, le volant officiel du tournoi est le **RSL Grade 3**. Pour les finales, les volants seront fournis par le club organisateur.

**Art 5.6** – Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre, qui désignera un arbitre (ou faisant-office), si possible.

**Art 5.7** – En cours de match, tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté comme faute, sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

**Art 5.8** – A l'appel de leur match, les joueurs disposent de **5 minutes** avant le début de leur match (échauffement et test des volants compris). Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes minimum**.

**Art 5.9** – L'accès au plateau de jeu est uniquement autorisé aux joueurs disputant leurs matchs, aux membres du comité d'organisation du tournoi, au Juge-Arbitre, aux coaches et au personnel médical autorisé par le Juge-Arbitre.

**Art 5.10** – Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou accident.

**Art 5.11** – Les récompenses ne seront remises qu'en fin de journée de compétition aux lauréats présents.

**Art 5.12** – L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants et rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'art.10 du règlement médical du guide badminton).

**Art 5.13** – La participation au tournoi « Les Lapins Briards du Bad 2022 » requiert la lecture et l'adoption du présent règlement particulier, qui sera également affiché le jour de la compétition.



## Article 6 – COVID-19

**Art 6.1** – Le comité d'organisation et les Juges-Arbitres seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Le Pass Sanitaire est obligatoire pour accéder au gymnase. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectées. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition des joueurs à la table de pointage dès l'entrée du gymnase, à la table de marque, ainsi qu'au niveau des stands de restauration.

**Art 6.2** – Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du Juge-Arbitre. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.

**Art 6.3** – Le comité d'organisation, avec l'accord du Juge-Arbitre, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club, s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage.

